

## Les possibilités de post-internat suite à un **cursus hospitalo-universitaire**

*Après un choix d'option PH-PR intégrant une composante recherche, et la réalisation d'un M2, la fin de l'Internat est souvent proche. Il n'est pas toujours évident de savoir comment organiser sa fin de cursus et d'évaluer le post-internat : inscription en thèse dès l'Internat ou report, prolongation de l'Internat grâce à l'obtention d'une bourse... Voici un petit tour d'horizon des possibilités qui existent.*

### **Les postes d'assistants hospitalo-universitaires ou « la voie royale » :**

Les AHU assurent des fonctions d'enseignement pour la formation initiale et continue, des fonctions de recherche et des fonctions hospitalières. Ce poste s'inscrit donc complètement dans la logique d'un cursus mixte. L'inscription en thèse peut se faire avant ou à la prise de fonctions d'AHU. Elle n'est pas indispensable en amont pour postuler alors que le M2R est un pré-requis.

Les AHU sont recrutés par décision conjointe du Doyen et du Directeur Général du CHU, après avis du Conseil d'UFR et de la Commission Médicale d'Établissement (CME). Ils sont nommés pour deux ans avec possibilité de 2 renouvellements d'une année, soit un maximum de 4 années de fonctions maximum. Le CNPH de type 1 (épreuve sur titres et travaux) est ensuite accessible.

Rémunération : salaire universitaire + salaire hospitalier + prime d'engagement de service public exclusif. 30 jours de congés annuels ouvrables sont prévus dans ce statut.

Néanmoins, ces postes d'AHU en pharmacie sont rares (moins d'une dizaine sur tout le territoire). Pas de panique, d'autres solutions sont envisageables.

### **Dans l'attente d'une prise de poste :**

→ **Un poste de FFI** : Tout pharmacien peut être embauché sur un poste d'inténe non pourvu ou non ouvert aux choix en tant que faisant fonction d'inténe pour une durée de 6 mois renouvelable.

→ **Une bourse post-internat** dans le CHU où vous êtes affecté : suite à un « concours » de fin d'Internat, il est possible d'effectuer une année supplémentaire d'Internat.

Ce concours n'est pas régi par une réglementation nationale mais est dépendant de chaque CHU. Les modalités de candidature et critères d'attribution de cette bourse sont différents d'un CHU à l'autre. Pour candidater à ce type de bourse, il faut être en dernière année d'Internat et remplir un dossier type disponible auprès des affaires médicales de votre établissement. Le plus souvent, un projet précis doit être décrit ainsi qu'un poste disponible pour l'inténe à l'issue de la bourse. Et le lauréat du concours peut ensuite obtenir le titre honorifique d'inténe « médaille d'or ».

Vous êtes affectés dans un service de soins avec une activité hospitalière.

→ **Un poste d'accueil INSERM** : pour postuler à ce type de poste, il faut être inténe ou assistant. En tant qu'inténe, il faut être titulaire d'un M2R et d'une thèse d'exercice à la date où votre contrat commence. En tant qu'assistant, il vous faut avoir terminé l'Internat depuis moins de 5 ans et être titulaire d'un M2R. La durée des contrats est variable entre un et deux ans, éventuellement renouvelables. Pour ce type de poste, vous avez l'opportunité de n'avoir que des missions de recherche et enseignement.

→ **Une bourse privée** pour financer une année de thèse : cette solution peut vous permettre d'avancer ou de terminer vos travaux avant une prise de poste hospitalier ou hospitalo-universitaire.

# PRATIQUE

## Exemples :

1) *Financement d'une thèse médico-scientifique ou d'une fin de thèse par la FRM*

*Consultation du programme prévisionnel 2012 des appels à projets*

<http://www.frm.org/chercheurs/les-appels-d-offres/programme-espoirs-de-la-recherche-2.htm>

2) *Bourses de 3e cycle par l'Académie Nationale de Médecine pour financer une dernière année de thèse d'université*

[http://www.academiedemedecine.fr/modalite\\_3eme\\_cycle.cfm](http://www.academiedemedecine.fr/modalite_3eme_cycle.cfm)

*Attention, pas d'allocations prévues de bourses pour l'année 2012-2013*

3) *Bourses de fondations thématiques en fonction de l'orientation de votre projet de recherche :*

- Association pour la Recherche sur le Cancer (ARC) : Financement de 6 à 36 mois pour un docteur de profil médical. Le soutien peut se faire dès la première année de thèse pour les médecins, pharmaciens, vétérinaires, internes en médecine ou internes en pharmacie.

[http://arc-cancer.net/pages\\_chercheurs/bourses.htm](http://arc-cancer.net/pages_chercheurs/bourses.htm)

- Association Nationale de la Recherche sur le Sida et les hépatites virales (ANRS) : Les allocations de recherche sont destinées à des chercheurs français ou étrangers, pré- ou post-doctorants de moins de 41 ans (titulaires au minimum d'un DEA/Master, ou diplôme équivalent) et attachés à une structure de recherche française.

<http://www.anrs.fr/L-ANRS-finance/Appels-d-offres>

- Société francophone de diabète (SFD) : subventions de recherche en partenariat avec des industriels comme MSD. EN 2012, une bourse de 30000 euros est destinée à soutenir un projet clinique ou expérimental concernant la physiopathologie du diabète de type 2.

<http://www.sfdiabete.org/la-recherche/appels-d-offre/allocations-de-recherche-2012>

Ainsi, comme durant l'internat, il n'y a pas une voie à suivre mais un éventail de possibilités à envisager. Obtenir un financement n'est pas chose aisée et il vous faudra de la patience et de la détermination pour trouver une solution adaptée. En espérant que vos efforts soient couronnés de succès !

M.C

